

LA GARANTIE FRANCE ACTIVE (FAG)

G A R A N T I E B A N C A I R E

QUEL EST SON OBJECTIF ?

L'objectif de France Active Garantie (FAG) est de faciliter l'accès au crédit bancaire des créateurs d'entreprises demandeurs d'emploi, des structures d'insertion par l'activité économique et des entreprises solidaires.

Chaque dossier soumis à France Active (ou à l'un de ses Fonds Territoriaux) fait l'objet d'une expertise approfondie qui sécurise le financement du projet. Chaque porteur de projet bénéficie des conseils et de l'aide d'experts en financement solidaire.

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

- Toute entreprise créée par une personne sans emploi ou en situation de précarité économique ;
- Toute entreprise solidaire (société commerciale ou association) en création ou développement, qui crée ou consolide des emplois :
 - Structure d'insertion par l'activité économique,
 - Entreprise de travail adapté,
 - Association d'utilité sociale porteuse d'activité économique et d'emplois,
 - Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE),
 - Entreprise reprise par ses salariés, notamment sous forme de SCOP si des emplois sont sauvegardés.

QUELLE EST LA PROCEDURE ?

- **Dépôt d'une demande** auprès d'Aquitaine Active. Expertise et accompagnement financier par le Fonds Territorial ;
- **Décision** d'un comité d'engagement
- **Etablissement de la notification de garantie** par France Active Garantie (FAG)
- **Mise en place de la garantie et du suivi** pendant les premières années

QUELLES SONT SES CARACTERISTIQUES ?

Durée des prêts

Prêts moyen terme de 6 mois minimum (2 ans minimum dans certains cas).

Montant des prêts

Pas de montant minimal ni maximal.

Montant maximal de la garantie

- 65% pour les entreprises en création ou de moins de 3 ans,
- 50% dans les autres cas.

Le montant garanti est limité à 30 500 €

Durée

5 ans maximum.

Coût pour l'entreprise

2% du montant garanti, payable en une seule fois à la mise en place de la garantie.

Exemple : pour un prêt de 15 000 € garanti à 65%, le coût de la garantie est de 195 €.

VOTRE INTERLOCUTEUR



Siège Aquitaine Active

111 Cours du Maréchal Gallieni – 33000 Bordeaux
tel : 05.56.24.56.79 – fax : 05 56 96 73 49

Antenne Sud de la Région

Avenue Julian Grimau
40220 Tarnos
tel : 05.31.51.52.44 – fax : 05.59.58.71.44

La garantie FAG est gérée par France Active Garantie (FAG), société financière agréée par le Comité des Etablissements de Crédit, filiale de l'association France Active. Elle propose des garanties de crédits bancaires aux personnes sans emploi ou en situation de précarité économique qui souhaitent créer leur entreprise et aux entreprises solidaires et associations d'utilité sociale.

Partenaires



Membre du réseau
FRANCE ACTIVE





PROCEDURE DE MISE EN PLACE

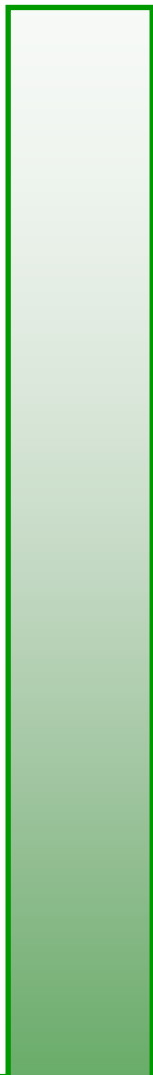


Demande financière de garantie



Instruction de la demande

- Rédaction d'une note de synthèse
- Calibrage du plan de financement
 - ➔ Offre de prêt et caractéristiques de la garantie
 - ➔ Validation avec le partenaire bancaire



Présentation de la demande au comité des engagements

Rédaction des courriers d'accord

- A l'attention du porteur de projet
- A l'attention de l'établissement bancaire

Dès réception

- ➔ Du chèque de garantie
- ➔ De l'offre de prêt
- ➔ Des éléments de clause suspensive
- Notification de la garantie à la banque par France Active Garantie

Réception des éléments envoyés par la banque

- ➔ Contrat de prêt
- ➔ Tableau d'amortissement
- Contrôle des caractéristiques
- Validation de la garantie
- Information à la banque

Incident de paiement

- Mise en jeu de la garantie dès constatation du non paiement de trois échéances consécutives
- Remboursement à la banque par avance **30 jours** au maximum après l'appel en garantie, avant la mobilisation des autres garanties éventuelles